Nations Unies S/2019/254

Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des décisions issues de la réunion ordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité mis en place entre le Soudan et le Soudan du Sud, qui s'est tenue à Khartoum le 18 mars 2019 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(*Signé*) Omer Dahab Fadl **Mohamed**

19-04746 (F) 220319 220319

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 20 mars 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité établi en vertu d'un accord entre le Soudan et le Soudan du Sud

Réunion ordinaire tenue à Khartoum le lundi 18 mars 2019

Nous, soussignés, Coprésident et Coprésident par intérim du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, représentant respectivement le Soudan et le Soudan du Sud,

Agissant conformément aux décisions issues de la réunion ordinaire du Mécanisme conjoint tenue à Djouba le 12 octobre 2018,

Réaffirmant une fois de plus notre attachement en tant que pays frères aux principes de bon voisinage, de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale,

Renouvelant notre attachement total et indéfectible à l'exécution pleine et entière de l'Accord sur les dispositions de sécurité conclu entre nos deux pays le 27 septembre 2012 à Addis-Abeba,

Encouragés par la récente amélioration des relations entre nos deux pays frères, dont témoigne l'exemple sans précédent donné par nos dirigeants, le Président du Soudan Omar Hassan Ahmed El Bashir et le Président du Soudan du Sud Salva Kiir Myardit,

Remerciant de leur soutien constant le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), et l'Organisation des Nations Unies en général,

Prenant acte avec satisfaction du rapport encourageant présenté aux Parties par la FISNUA lors de la réunion, qui montre dans l'ensemble que des progrès remarquables ont été réalisés dans l'application de la décision de redéploiement hors de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée,

Nous déclarant préoccupés néanmoins par la présence persistante d'éléments armés de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) à Abou Qoussa, à l'intérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée,

Nous félicitant de la disposition positive que continuent de manifester les chefs d'État des deux pays, comme en témoignent les efforts constants qu'ils n'ont eu de cesse de déployer pour parvenir à une paix durable au Soudan du Sud,

Nous sommes rencontrés à Khartoum le 18 mars 2019 pour tenir une réunion ordinaire et avons décidé, au sujet des points suivants :

1. Rapport présenté à la réunion par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

i. Les participants à la réunion se félicitent du rapport de la FISNUA et des progrès accomplis depuis la dernière réunion, le 12 octobre 2018, dans l'exécution par les Parties de la décision de redéployer leurs forces armées hors de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, comme convenu ;

ii Le Mécanisme conjoint accepte de redéployer toutes les forces qui pourraient encore se trouver à l'intérieur de la zone dans les trente jours suivant la

date de la présente réunion et d'en informer la FISNUA pour qu'elle procède aux vérifications nécessaires ;

iii. Il déplore la présence d'éléments armés de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) à l'intérieur de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, à Abou Qoussa (Wunkur), qui a été signalée, et décide d'engager les dirigeants dudit groupe à collaborer avec la FISNUA sur cette question ;

iv. Il décide en outre que la base d'opérations de la FISNUA provisoirement installée à Amira sera maintenue jusqu'à son transfert à Abou Qoussa ;

v. Le Mécanisme conjoint adopte, en vue de les appliquer, les recommandations formulées par la FISNUA dans son rapport ;

vi. Les participants à la réunion demandent à la FISNUA de maintenir sa base d'opérations de Tichwin jusqu'à son transfert vers un emplacement permanent à la prochaine saison sèche, et déclarent à cet égard que les compagnies pétrolières opérant dans la région ne doivent pas entraver les activités de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ;

2. Comité technique spécial de la zone des 14 miles

i. Le Mécanisme conjoint demande au Comité technique spécial de la zone des 14 miles de se réunir à nouveau dès que possible, en concertation avec la FISNUA, en vue d'achever sa mission, et de lui faire rapport à ce sujet à sa prochaine réunion ;

3. Couloirs de passage de la frontière

i. Les participants à la réunion décident d'accélérer la réouverture des six couloirs de passage de la frontière ayant fait l'objet d'un accord entre les Parties afin que celle-ci soit effective dans les trente jours à compter de la signature du présent document, et demande au Comité technique conjoint chargé des couloirs frontaliers de faire appliquer cette décision ;

ii. Le Mécanisme conjoint maintient que la responsabilité de délimiter la frontière définitive incombe à la Commission frontalière mixte et souligne que la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée n'est pas la frontière permanente ;

4. Question des observateurs nationaux

Le Mécanisme conjoint décide de pallier le manque d'observateurs nationaux au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans les trente jours suivant la signature du présent document.

5. Conclusions de la réunion

Le Mécanisme conjoint demande à la FISNUA de communiquer les décisions issues de la présente réunion ordinaire au Conseil de sécurité avant la tenue, en avril 2019, de la prochaine séance sur la question du Soudan et du Soudan du Sud ;

6. Prochaine réunion

Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité décide de tenir sa prochaine réunion ordinaire le mercredi 17 avril 2019 à Djouba.

En foi de quoi les soussignés ont conclu et signé le présent accord.

Le Ministre sud-soudanais de la défense
et des anciens combattants
Coprésident du Mécanisme conjoint
pour les questions politiques et la sécurité
(*Signé*) Kuol Manyang Juuk

Pour le Ministre soudanais de la défense,
Coprésident du Mécanisme conjoint
pour les questions politiques et la sécurité
(*Signé*) Le général de corps d'armée
Kamal Abdelmarouf el-Mahi